

Note technique

NOTE AUX AASQA SUR LA GESTION DES MESURES AUTOMATIQUES ET MESURES MANUELLES

Jean-Yves CHATELIER, Clothilde MANTELLE (INERIS)

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Dans le cadre de la mise en place de l'application GEOD'AIR, un certain nombre de contrôles ont été engagés pour collecter les données de mesures des AASQA au niveau national. Ces contrôles ont révélé des problèmes d'intégration que cette note va brièvement récapituler et proposer de solutionner par des consignes de gestion à mettre en place dans les réseaux.

2. DONNEES AUTOMATIQUES

Le fichier ISO 7168 généré à partir de votre poste central sert de support à l'envoi des données ¼ horaire des mesures appartenant au groupe « ADEME » ou « BDQA ». Chaque mesure est identifiée par :

- son numéro de site (sur 5 caractères),
- son code polluant, codés selon la liste nationale à 2 caractères,
- un code discriminant (1 caractère alphanumérique) qui sert à distinguer deux mesures d'un même polluant

2.1 Problèmes rencontrés

2.1.1 Codes discriminants

A l'examen de plusieurs fichiers reçus de postes centraux Xr, nous constatons pour plusieurs réseaux que le code discriminant de certaines mesures change en cours d'année. Pourtant après analyse, il s'avère que ce changement ne signifie pas création d'une nouvelle mesure mais bien poursuite de la série précédente.

Le constructeur ISEO a été contacté, ce dysfonctionnement est apparu courant 2011 et a été corrigé dans le poste central à cette époque.

Cependant nous observons encore aujourd'hui des traces de ce dysfonctionnement dans les fichiers de données reçus depuis.

2.1.2 Groupe de diffusion

Nous avons constaté que des fichiers ISO retransmis suite à une re-validation se voyaient parfois amputés de séries de mesures pourtant présentes dans les versions précédentes ; signe que la mesure a sans doute été supprimée du groupe de diffusion « ADEME » ou « BDQA ».

2.1.3 Mesures à transmettre à l'Europe

Il nous faut définir pour le rapportage européen et le calcul des statistiques une seule mesure réglementaire par polluant pour un site donné.

2.1.3.1 Mesures simultanées

Dans le cas où plusieurs mesures d'un même polluant sont réalisées simultanément en même point, aucune information dans le fichier ISO ne permet de distinguer la mesure qui est utilisée pour le suivi réglementaire.

Dans certains cas la méthode de mesure associée pourrait permettre de faire ce choix. C'est notamment le cas des mesures de PM lorsque sont mesurées simultanément les méthodes « TEOM FDMS » et « 50degrées » par exemple.

2.1.3.2 Mesures en alternance

Dans d'autres cas, plusieurs mesures d'un même polluant alternent dans le courant de l'année. Par exemple suite à un changement de méthode, une nouvelle mesure est créée.

Dans ce type de cas il serait souhaitable pour nous d'obtenir une mesure « résultante » ou « virtuelle » qui fusionne les deux séries dans le temps et qui nous permettrait de réaliser les calculs statistiques annuels ainsi que l'export d'une seule série vers l'Europe.

Attention : cette série de données « résultante » ne serait pertinente pour nous que si elle représente les données que vous avez utilisées dans votre réseau pour faire ces mêmes statistiques réglementaires.

2.1.4 Exports massifs

Enfin, nous avons constaté des envois massifs de fichiers validés sans que nous en soyons au préalable informés. Ces exports provoquent parfois des engorgements compte tenu de la volumétrie de données à traiter.

2.2 Consignes de gestion

A la lumière de ces constats, nous vous demandons de bien vouloir suivre les règles de gestion suivantes :

2.2.1 Codes discriminants

- Pour le poste central Xr, vérifier lors de modifications de la configuration d'une mesure que le code discriminant ne change pas.

Pour la correction du problème dans les données bancarisées sur Geod'air, nous prévoyons au cas par cas d'échanger avec les AASQA concernées et demander un ré-export des plages temporelles impactées.

2.2.2 Groupe de diffusion

- Ne jamais supprimer de mesure du groupe de mesure « ADEME » ou « BDQA » lorsqu'il a été défini que cette mesure y appartenait, même si la mesure est aujourd'hui fermée.

Note : Une mesure appartient au groupe « ADEME » ou « BDQA » pour toute la durée de son existence. Il n'est pas possible de définir des plages temporelles vis-à-vis de son appartenance à ce groupe.

2.2.3 Mesures à transmettre à l'Europe

Nous avons besoin d'être informés des créations et fermetures de mesures. Ces informations doivent être renseignées dans Geodair pour que les nouvelles mesures notamment soient bancarisées.

- Avant de créer toute nouvelle mesure, informer par mail les contacts Geodair (ci-dessous). Renseigner :
 - Le code station,
 - Le code polluant,
 - Le code discriminant,
 - La méthode de mesure,
 - Le statut réglementaire ou pas (en respectant le fait qu'une seule mesure à la fois pour un polluant et un site peut être réglementaire),
 - La date de mise en service (date à laquelle les données reçues seront effectivement bancarisées dans Geodair).
- De même, tenir informer les contacts Geodair de toute mise à jour des informations listées au point précédent ainsi que des dates de mise hors service des mesures.

Note : Il est prévu par la suite que ces informations soient saisies et mises à jour directement par les réseaux dans l'application GEOD'AIR.

Pour les problèmes de mesures en doublons, sur 2014 notamment, nous contactons actuellement les réseaux concernés pour définir quelles sont les mesures réglementaires à choisir ou la nécessité de définir des mesures résultantes.

Les organisateurs de la CS PM ont été informés de ces problèmes et ont convenu de traiter courant 2016 la question des calculs statistiques et des données résultantes lorsque les méthodes PM évoluent en cours d'année.

2.2.4 Exports massifs

- En cas de validation massive de fichiers (1 an de données au minimum), en avertir au préalable par mail les points de contact LCSQA

3. DONNEES MANUELLES

Les fichiers de données manuelles se présentent sous la forme d'un fichier XML dans lequel l'ensemble des prélèvements effectués au cours d'une année et les résultats d'analyse correspondants sont répertoriés.

3.1 Problèmes rencontrés

3.1.1 Syntaxe

Certains fichiers ne passent pas les contrôles syntaxiques car une valeur « <LQ » insérée dans le commentaire associé au prélèvement ou à l'analyse laisse croire à un début de balise ouvrante (confusion avec le caractère <).

3.1.2 Limite de quantification

Que vous ayez un poste central XR ou un poste central POLAIR, le fichier reçu ne contient que :

- le champ « Val » (valeur), renseigné lorsque le laboratoire a quantifié la substance,
- le champ « Limite », quand le résultat d'analyse est inférieur à la limite de quantification du laboratoire.

Mais dans le cas d'un résultat d'analyse inférieur à la LQ, rien ne nous permet de déterminer si la valeur indiquée correspond à LQ ou à LQ/2.

3.1.3 Blancs et autres informations

Sur le poste central XR, la possibilité est donnée à l'utilisateur de saisir des résultats issus de blancs de terrain ou blancs de laboratoire tout en les distinguant du reste des données (qualifiées d'« analyses »).

Néanmoins, si ces données de blanc sont exportées dans le flux xml qui nous parvient, aucun indicateur ne permet de les distinguer des autres, ce qui les rend indiscernables des données de mesure pour la surveillance.

3.2 Consignes de gestion

A la lumière de ces constats, nous vous demandons de bien vouloir suivre les règles de gestion suivantes :

3.2.1 Syntaxe

- Ne jamais introduire de commentaires contenant un symbole « > » ou « < ».

3.2.2 Limite de quantification

- Nous vous rappelons qu'en cas de résultat d'analyse < LQ, vous devez fournir la valeur de la LQ divisée par 2.
 - Sur le poste central XR : Saisir dans le champ valeur, LQ/2 et indiquer « < » dans la liste déroulante associée.
 - Sur le poste central Polair : lors de la validation remplacer la valeur par LQ/2 et indiquer « limite basse de détection » (code L).

3.2.3 Blancs et autres informations

- Ne saisir sur le poste central que les données issues de la surveillance et pas d'opérations de contrôle qualité (blancs...).

Nous pourrions examiner dans le cadre de la CSIA les solutions à envisager pour que la saisie de ce type d'information soit sans impact lors de l'export.

3.2.4 Autre consigne : site de rattachement

- Chaque prélèvement réglementaire (ie. lorsque le régime d'évaluation sur la zone donnée a été établi) doit être rattaché à un site fixe préalablement validé auprès du LCSQA et renseigné dans l'application GEOD'AIR ou, dans l'attente de sa mise en production, décrit par mail aux points de contact

4. POINTS DE CONTACT LCSQA

Vos points de contact LCSQA pour toutes les questions relatives Geodair et à la gestion des données qualité de l'air sont désormais :

Nom	Mail	Tél.
M. Stéphane Berlinerblau	Stephane.Berlinerblau@ineris.fr	03 44 61 82 53
M. Jean-Yves Chatelier	Jean-Yves.Chatelier@ineris.fr	03 44 55 69 91
Mme Clothilde Mantelle	Clothilde.Mantelle@ineris.fr	03 44 55 62 11

Merci d'adresser systématiquement vos courriers à l'ensemble des points de contact et de nous faire savoir si ces mesures soulèvent des problèmes dans votre réseau.